

Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022



par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 25 octobre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022

par Yuqian Lu et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202301000003-fra>

Résumé

Puisque les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle de plus en plus important sur le marché du travail du Canada, il est devenu essentiel de mesurer avec précision les statistiques qui se rapportent à eux pour éclairer les décisions stratégiques liées à l'efficacité et aux répercussions des divers programmes destinés aux travailleurs étrangers. Deux principales sources de données ont été utilisées pour déterminer le nombre de travailleurs étrangers temporaires : les données sur les titulaires de permis de travail publiées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et les données tirées des fichiers administratifs de données fiscales permettant de cerner les résidents temporaires qui gagnent un revenu. Le présent article a pour but d'évaluer les avantages et les limites de ces deux sources de données et de comparer les tendances liées au nombre de travailleurs étrangers temporaires découlant de ces sources.

Mots-clés : permis d'études, permis de travail, travailleurs étrangers temporaires

Auteurs

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Julien Bérard-Chagnon, Martin Lemire, Mélanie Meunier, René Morissette, François Nault et Li Xue pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard de la version antérieure du présent article.

Les travailleurs étrangers temporaires¹ sont devenus une source de main-d'œuvre de plus en plus importante au Canada. Pour effectuer le suivi de l'incidence des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail canadien et pour éclairer les décisions stratégiques sur l'efficacité et la durabilité des divers programmes concernant les travailleurs étrangers, il est essentiel de mesurer avec précision le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada. Cependant, il n'est pas facile d'estimer le nombre de travailleurs étrangers temporaires en raison de la complexité de leur situation et de leur statut transitoire. Les deux sources de données les plus utilisées pour estimer le nombre de travailleurs étrangers temporaires sont les statistiques sur les titulaires de permis de travail publiées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les statistiques sur les résidents temporaires qui gagnent un revenu d'après les fichiers administratifs de données fiscales (p. ex. Lu, 2020). Le présent article porte sur les avantages et les limites de ces deux sources de données, et permet de comparer les tendances liées au nombre de travailleurs étrangers temporaires découlant de ces sources.

Titulaires d'un permis de travail

IRCC publie des données sur le nombre de titulaires d'un permis de travail selon l'année et le mois d'entrée en vigueur du permis et en date du 31 décembre de chaque année. Ces titulaires de permis sont classés dans l'une des deux catégories suivantes : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI). Le PTET permet aux employeurs canadiens ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail de recruter des travailleurs étrangers en vue de pourvoir des postes temporairement vacants si aucun citoyen ou résident permanent canadien n'est disponible pour faire le travail en question. Le PMI cherche à attirer des travailleurs étrangers qui peuvent offrir d'importants avantages économiques, sociaux ou culturels au Canada, améliorer la compétitivité du pays ou lui permettre de respecter ses ententes bilatérales et multilatérales sur le commerce. Les titulaires ayant reçu un permis de travail dans le cadre du PMI peuvent être classés de façon plus précise selon leur principal objectif au Canada, notamment l'obtention d'un emploi, la réussite d'études, l'immigration pour circonstances d'ordre humanitaire ou l'obtention de la résidence permanente².

Le nombre de titulaires d'un permis de travail selon l'année d'entrée en vigueur du permis indique l'arrivée de nouveaux titulaires de permis de travail au cours d'une année précise. Par contre, puisque la durée des permis de travail peut varier de quelques mois à quelques années, certains titulaires de permis peuvent quitter le Canada au cours de la même année, alors que d'autres peuvent rester au Canada pendant plusieurs années. Voilà la raison pour laquelle les statistiques des flux ne reflètent pas le nombre total de titulaires d'un permis de travail qui se trouvent au Canada au cours de l'année.

Outre la mesure des arrivées, IRCC publie aussi une mesure de l'effectif, qui est le nombre de titulaires d'un permis de travail valide en date du 31 décembre de chaque année. Cependant, le dénombrement en date du 31 décembre est habituellement inférieur au nombre de titulaires d'un permis de travail valide enregistré au cours des mois antérieurs, puisque les permis de travail sont plus susceptibles d'expirer vers la fin de l'année. Par exemple, en 2019, il y avait environ 675 000 titulaires d'un permis de travail valide (aux fins de travail seulement) le 31 janvier et 632 000 titulaires d'un tel permis de travail le 30 juin, comparativement à 512 000 le 31 décembre³. Pour estimer le nombre total de titulaires d'un permis de travail valide au cours d'une année, le Fichier des résidents non permanents est utilisé pour obtenir une troisième mesure : le nombre de titulaires d'un permis valide à tout moment au cours d'une année civile,

1. Une étude générale de la Bibliothèque du Parlement définit un travailleur étranger temporaire comme étant « un étranger qui se livre à une activité rémunérée et qui est autorisé, s'il est muni des documents requis, à entrer au Canada et à y séjourner pendant une période limitée » (Kachulis et Perez-Leclerc, 2020).
2. Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter la page Travailleurs temporaires (Canada.ca).
3. Les nombres de titulaires d'un permis de travail valide en date du 31 janvier et du 30 juin ont été estimés d'après les données tirées du Fichier des résidents non permanents.

ce qui comprend toute personne ayant été titulaire d'un permis de travail valide à tout moment pendant une année⁴.

Le tableau 1 présente le nombre de personnes ayant obtenu un permis de travail aux fins de travail dans le cadre du PTET et du PMI, de 2010 à 2022, selon les trois mesures décrites ci-dessus. Le nombre de titulaires d'un permis de travail valide à tout moment au cours d'une année civile était considérablement plus élevé que le nombre correspondant en date du 31 décembre, quoique l'écart entre ces deux ensembles de chiffres ait diminué avec le temps. Par exemple, en 2015, le nombre de titulaires de permis délivrés dans le cadre du PTET à tout moment pendant l'année était supérieur de 140 % au nombre enregistré le 31 décembre, mais cet écart a rétréci de façon continue pour atteindre 49 % en 2021. Au cours de cette même période, l'écart correspondant pour les personnes ayant obtenu un permis aux fins de travail dans le cadre du PMI a baissé, passant de 38 % à 20 %. Cette réduction des écarts est probablement attribuable à la prolongation de la durée moyenne des permis de travail, ce qui fait en sorte que moins de permis expirent pendant l'année au cours de laquelle ils ont été délivrés.

Outre les permis de travail délivrés aux fins de travail dans le cadre du PMI, les personnes ayant reçu un permis de travail à d'autres fins dans le cadre du PMI (p. ex. pour les études, des circonstances d'ordre humanitaire et la résidence permanente) représentent aussi une part croissante de tous les titulaires de permis de travail au Canada. En 2021, ces personnes représentaient 30 % de tous les titulaires d'un permis de travail pendant l'année, comparativement à 19 % en 2015. Plus particulièrement, en 2021, le nombre de personnes ayant reçu un permis de travail aux fins d'études (surtout pour un programme d'enseignement coopératif ou un stage) a dépassé, pour la première fois, le nombre de personnes ayant reçu un permis de travail dans le cadre du PTET (voir le graphique 1).

4. Le nombre de titulaires d'un permis de travail valide à tout moment pendant une année civile englobe : 1) tous les nouveaux titulaires d'un permis délivré au cours de l'année; 2) les titulaires d'un permis pluriannuel ayant été délivré au cours d'une année antérieure et étant valide à tout moment pendant l'année en question.

Tableau 1
Nombre de titulaires d'un permis de travail aux fins de travail, 2010 à 2022

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	nombre de titulaires												
Nouvelles émissions¹													
Programme des travailleurs étrangers temporaires	72 965	78 450	78 470	84 000	98 030	84 105	103 340	136 350
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	176 280	207 565	222 720	253 365	303 545	240 515	310 660	472 070
Titulaires d'un permis de travail valide le 31 décembre¹													
Programme des travailleurs étrangers temporaires	92 090	81 530	86 510	103 910	93 750	60 000	51 070	46 055	56 030	73 360	76 405	81 495	119 825
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	158 855	187 175	208 655	235 860	257 545	251 015	288 220	321 065	369 825	439 095	452 625	438 315	677 400
Titulaires d'un permis de travail valide à tout moment au cours d'une année civile²													
Programme des travailleurs étrangers temporaires	174 900	160 100	164 800	176 000	169 600	143 700	117 900	108 200	114 400	133 600	136 300	145 800	..
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	225 700	257 600	292 300	325 400	342 600	347 400	379 100	422 600	481 700	563 900	580 400	526 300	..

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Gouvernement du Canada et portail Gouvernement ouvert.

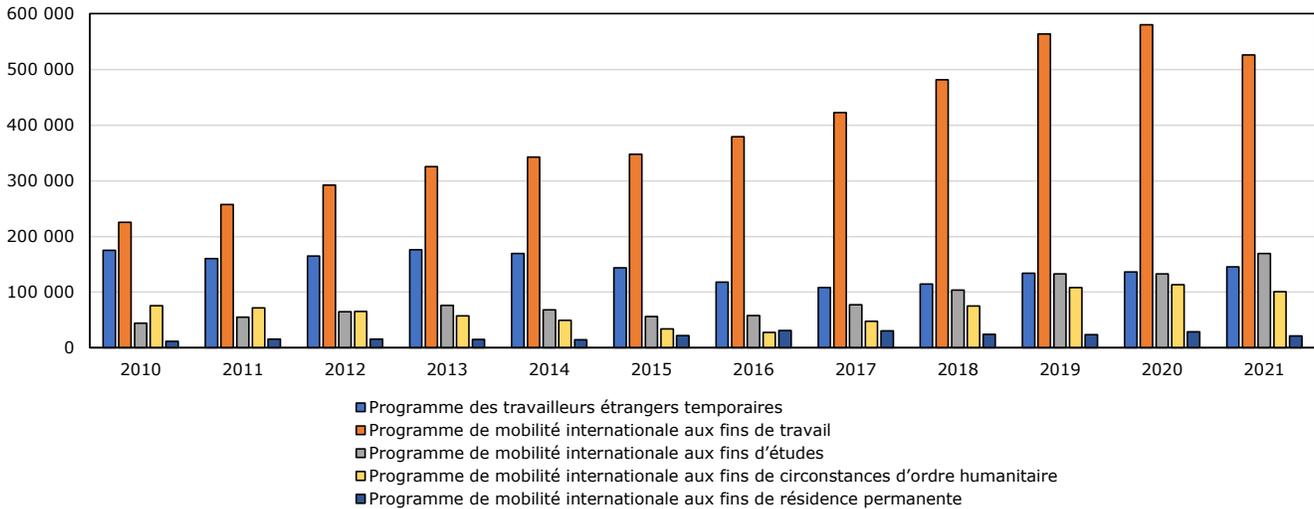
2. Fichier des résidents non permanents.

Note : Les nombres de titulaires d'un permis de travail à tout moment au cours d'une année sont arrondis à la centaine près.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents; gouvernement du Canada, portail Gouvernement ouvert.

Graphique 1
Nombre de titulaires d'un permis de travail au cours d'une année civile, 2010 à 2021

nombre de personnes



Note : Les nombres de titulaires d'un permis de travail à tout moment au cours d'une année sont arrondis à la centaine près.

Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents.

Les données sur les permis de travail permettent de fournir des mises à jour mensuelles sur les titulaires de permis de travail, ce qui est un grand avantage. Toutefois, le nombre de titulaires d'un permis de travail ne précise pas la proportion de ces titulaires qui étaient actifs sur le marché du travail. Certains titulaires peuvent ne pas avoir travaillé au Canada⁵, alors que certains résidents temporaires ayant un autre statut⁶ peuvent avoir été actifs sur le marché du travail après avoir reçu l'autorisation adéquate.

Enregistrements de revenu d'emploi

Pour déterminer le nombre de résidents temporaires actifs sur le marché du travail, les données du Fichier des résidents non permanents peuvent être couplées avec les fichiers administratifs de données fiscales. Les résidents temporaires⁷ ayant un revenu annuel d'après le feuillet T4 ou un revenu provenant d'un travail autonome sont désignés comme étant des travailleurs étrangers temporaires qui étaient en emploi à un moment donné au cours de l'année⁸. Les résultats sont présentés au tableau 2.

- Il est aussi possible que certains titulaires de permis de travail ne soient jamais venus au Canada, que certains aient quitté le pays avant l'expiration de leur permis et que d'autres soient venus au Canada, mais n'aient pas travaillé.
- Les étrangers peuvent travailler au Canada sans permis de travail si leur activité est décrite aux alinéas 186(a) à 186(x) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou visée par la politique publique de la Stratégie en matière de compétences mondiales concernant le travail de courte durée et le travail d'une durée de 120 jours pour les chercheurs (gouvernement du Canada, sans date). La plupart des étrangers qui travaillent sans permis de travail sont des étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Consultez aussi la note de bas de page 9.
- Dans cette analyse, les titulaires de permis qui sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement pendant l'année ont été exclus des dénombrements annuels.
- Le taux d'emploi annuel basé sur les gains annuels est généralement bien plus élevé que le taux d'emploi basé sur le statut d'emploi au cours d'une semaine de référence, comme dans l'Enquête sur la population active.

Tableau 2
Nombre de résidents temporaires ayant un revenu d'emploi positif au Canada, 2010 à 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	nombre de résidents										
Ayant un revenu T4 ou un revenu provenant d'un travail autonome	357 000	375 600	411 600	446 100	476 000	491 300	525 300	608 600	733 200	877 500	890 200
Titulaires d'un permis de travail	318 100	334 900	369 800	404 000	411 800	389 800	404 200	453 600	539 800	657 300	703 800
Programme des travailleurs étrangers temporaires	133 200	124 500	133 000	144 100	139 900	116 800	98 600	94 600	100 000	115 500	117 000
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	113 400	132 800	157 000	182 700	200 400	210 000	237 500	270 300	315 700	379 200	407 700
Programme de permis de travail postdiplôme	23 300	30 800	40 000	51 800	63 400	70 800	93 000	105 300	129 700	168 500	226 000
Programme de mobilité internationale aux fins d'études	23 400	28 700	33 500	37 700	37 800	31 900	32 800	46 200	65 100	81 800	82 400
Programme de mobilité internationale aux fins de circonstances d'ordre humanitaire	40 200	37 300	35 500	30 000	24 700	18 000	15 800	24 300	44 900	66 400	77 400
Programme de mobilité internationale aux fins de résidence permanente	7 900	11 600	10 800	9 600	9 000	13 100	19 500	18 300	14 100	14 300	19 300
Titulaires d'un permis d'études	18 100	18 300	18 900	19 700	40 500	74 500	95 500	129 500	164 900	188 000	153 000
Autres résidents temporaires	20 700	22 400	22 900	22 400	23 700	26 900	25 600	25 600	28 500	32 100	33 400
Ayant un revenu T4	347 300	365 100	401 100	435 300	464 800	479 600	512 900	594 100	715 500	851 700	860 900
Titulaires d'un permis de travail	311 100	327 100	362 000	395 700	403 400	381 700	395 600	443 500	527 400	639 500	682 500
Programme des travailleurs étrangers temporaires	132 000	123 400	132 000	143 000	138 900	116 000	98 100	94 200	99 700	115 200	116 600
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	111 200	130 000	153 900	179 100	196 500	206 000	233 000	265 000	309 800	371 600	399 000
Programme de permis de travail postdiplôme	22 900	30 200	39 400	51 200	62 500	69 800	91 800	103 800	128 200	166 200	222 800
Programme de mobilité internationale aux fins d'études	23 300	28 400	33 100	37 300	37 400	31 600	32 500	45 700	64 200	80 300	80 400
Programme de mobilité internationale aux fins de circonstances d'ordre humanitaire	37 400	34 400	32 900	27 500	22 300	16 200	14 100	21 800	40 600	59 400	68 800
Programme de mobilité internationale aux fins de résidence permanente	7 300	10 800	10 000	8 800	8 200	11 900	18 000	16 800	13 000	12 900	17 600
Titulaires d'un permis d'études	18 000	18 200	18 700	19 600	40 100	73 700	94 200	127 600	162 500	183 500	148 400
Autres résidents temporaires	18 200	19 700	20 400	20 000	21 300	24 300	23 100	23 000	25 700	28 700	30 000
Sans revenu T4, mais ayant un revenu provenant d'un travail autonome	9 700	10 500	10 500	10 800	11 200	11 600	12 400	14 600	17 600	25 800	29 300
Titulaires d'un permis de travail	7 000	7 800	7 900	8 400	8 400	8 100	8 600	10 200	12 400	17 800	21 400
Programme des travailleurs étrangers temporaires	1 200	1 100	1 100	1 100	1 000	800	500	400	300	300	400
Programme de mobilité internationale aux fins de travail	2 100	2 700	3 000	3 500	3 800	4 000	4 500	5 300	5 800	7 600	8 800
Programme de permis de travail postdiplôme	400	500	600	700	800	1 000	1 300	1 500	1 600	2 300	3 200
Programme de mobilité internationale aux fins d'études	200	300	300	400	400	300	400	500	800	1 500	2 000
Programme de mobilité internationale aux fins de circonstances d'ordre humanitaire	2 800	2 900	2 600	2 500	2 300	1 800	1 700	2 500	4 300	7 000	8 600
Programme de mobilité internationale aux fins de résidence permanente	700	800	800	800	800	1 200	1 500	1 400	1 100	1 400	1 600
Titulaires d'un permis d'études	100	100	100	100	500	900	1 300	1 800	2 400	4 600	4 600
Autres résidents temporaires	2 500	2 600	2 500	2 300	2 400	2 600	2 500	2 600	2 800	3 400	3 400

Notes : Les chiffres sont arrondis à la centaine près. Cet arrondissement peut faire en sorte que la somme des données n'équivaut pas au total.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

La comparaison du nombre de titulaires d'un permis de travail valide au cours d'une année (partie inférieure du tableau 1) et du nombre de titulaires d'un permis de travail ayant reçu un revenu d'emploi (partie supérieure du tableau 2) révèle une hausse de la proportion des personnes en emploi ayant reçu un permis de travail dans le cadre du PTET, passant de 76 % en 2010 à 86 % en 2020. Parmi les personnes ayant obtenu leur permis de travail aux fins de travail dans le cadre du PMI, la proportion des personnes en emploi a augmenté, passant de 50 % en 2010 à 70 % en 2020.

Le tableau 2 montre aussi une hausse importante du nombre de personnes en emploi qui possédaient un permis autre qu'un permis de travail au cours de la période de 2010 à 2020. Plus précisément, le nombre de titulaires d'un permis d'études qui occupaient un emploi⁹ (à l'exclusion des personnes qui possédaient aussi un permis de travail pour cette même année) a augmenté, passant de 18 100 en 2010 à 188 000 en 2019, avant de chuter à 153 000 en 2020 en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'arrivée des étudiants étrangers au Canada. De plus, la proportion de titulaires d'un permis d'études en emploi parmi les travailleurs étrangers temporaires a fait un grand bond, passant de 5 % en 2010 à 21 % en 2019.

Le nombre de résidents temporaires en emploi a augmenté de 149 % en 2020, comparativement à 2010. La majorité (74 %) de cette croissance était attribuable aux anciens étudiants étrangers et aux étudiants étrangers actuels, y compris les titulaires de permis de travail postdiplôme, les titulaires de permis de travail aux fins d'études et les titulaires de permis d'études¹⁰. À titre comparatif, pour cette même période, le nombre de titulaires de permis de travail valide aux fins de travail avait augmenté de 108 % en date du 31 décembre, et le nombre de titulaires de permis de travail valide aux fins de travail en tout temps pendant l'année avait augmenté de 78 % (selon les statistiques figurant au tableau 1). Par conséquent, le nombre de résidents temporaires en emploi a grimpé plus rapidement que le nombre de titulaires de permis de travail aux fins de travail.

En 2020, le nombre total de résidents temporaires en emploi représentait 4,2 % de toutes les personnes ayant déclaré un revenu d'emploi annuel (y compris le revenu d'un travail indépendant) au Canada, comparativement à 1,9 % en 2010.

Le tableau 2 montre aussi que seulement une petite proportion (3 % en 2020) de résidents temporaires en emploi effectuaient uniquement un travail autonome, bien que ce nombre ait triplé de 2010 à 2020. Des études antérieures sur les résidents temporaires en emploi prenaient seulement en considération les employés rémunérés (c.-à-d. ayant un revenu d'après le feuillet T4) [p. ex. Lu, 2020; Lu et Hou, 2019]. Les statistiques qui figurent dans le présent article laissent supposer que le travail autonome est un phénomène émergent chez les résidents temporaires et qu'il devrait être compris dans le dénombrement des résidents temporaires ayant un revenu d'emploi.

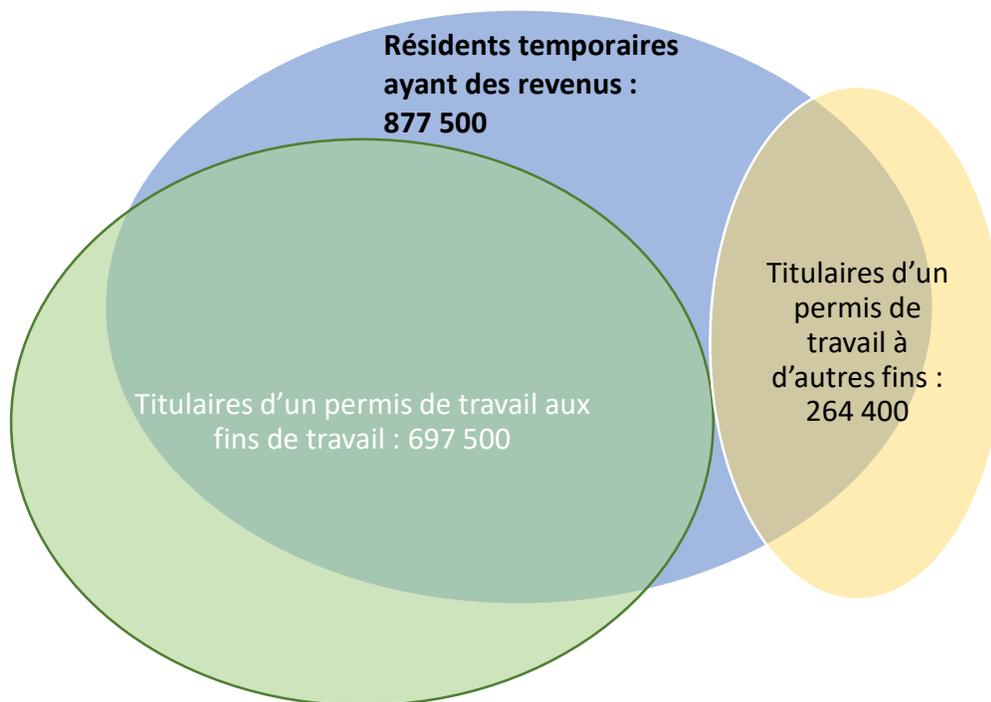
Enfin, les statistiques de 2019 sont utilisées comme exemple pour illustrer l'intersectionnalité entre le nombre de titulaires de permis de travail et le nombre de résidents temporaires ayant un revenu (un

9. À compter de 2014, les titulaires de permis d'études qui poursuivent leurs études postsecondaires dans un établissement désigné sont automatiquement autorisés à travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine pendant la session, et à temps plein pendant les vacances prévues au calendrier, sans devoir demander un permis de travail distinct. Avant 2014, les titulaires d'un permis d'études étaient autorisés à travailler sur le campus, mais devaient demander un permis de travail hors campus afin de pouvoir travailler jusqu'à 20 heures par semaine à l'extérieur du campus pendant la session et à temps plein pendant les vacances prévues au calendrier (Crossman, Choi et Hou, 2021).

10. Plusieurs titulaires de permis d'études ont aussi un permis de travail valide, la plupart ayant été délivrés dans le cadre d'un programme aux fins d'études ou du Programme de permis de travail postdiplôme, pour la même année civile. Ils sont considérés comme étant des titulaires d'un permis de travail dans le présent article. Par exemple, en 2020, parmi les 345 000 titulaires d'un permis d'études ayant reçu un revenu d'après le feuillet T4, la majorité de ces personnes avaient soit un permis de travail aux fins d'études, soit un permis de travail postdiplôme au cours de la même année, alors que 148 400 de ces personnes n'étaient pas titulaires d'un permis de travail.

revenu d'emploi et un revenu provenant d'un travail autonome) [figure 1]. Dans l'ensemble, il y avait 697 500 titulaires de permis de travail aux fins de travail en 2019 (soit la somme des titulaires d'un permis délivré dans le cadre du PTET et des titulaires d'un permis aux fins de travail délivré dans le cadre du PMI; tableau 1), dont 494 700 (ou 71 %) titulaires qui touchaient un revenu d'emploi au Canada. Il y avait 264 400 titulaires de permis de travail à d'autres fins (p. ex. pour les études et des circonstances d'ordre humanitaire), dont 162 500 (ou 61 %) titulaires qui recevaient un revenu d'emploi. Au cours de la même année, environ 877 500 résidents temporaires recevaient un revenu d'emploi au Canada, y compris 494 700 titulaires de permis de travail aux fins de travail (56 %), 162 500 titulaires de permis de travail à d'autres fins (19 %) et 220 100 résidents temporaires ayant un autre statut de résidence (25 %).

Figure 1
Intersectionnalité des titulaires d'un permis de travail et des résidents temporaires ayant des revenus, 2019



Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

En résumé, les statistiques d'IRCC sur les titulaires de permis de travail fournissent des renseignements à jour sur l'arrivée des travailleurs étrangers et le nombre de travailleurs étrangers qui viennent au Canada principalement à des fins de travail. Cependant, puisqu'il est possible que certains titulaires de permis de travail n'aient pas travaillé au Canada au cours d'une année quelconque et que de nombreux autres résidents temporaires admissibles n'aient pas à avoir un permis de travail pour être actifs sur le marché du travail, le nombre de résidents temporaires en emploi tiré des dossiers fiscaux fournit une autre mesure importante du rôle que jouent les travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail national. Une des principales limites des statistiques sur les résidents temporaires en emploi est que ces données ont habituellement deux ans de retard. En l'absence d'une meilleure source de données, les taux d'activité des titulaires d'un permis de travail et des titulaires d'un permis autre qu'un permis de travail, selon les enregistrements de revenu d'emploi, peuvent être appliqués aux données sur les

résidents temporaires enregistrées chaque mois et chaque année par l'IRCC pour produire des estimations plus à jour sur les travailleurs étrangers temporaires en emploi.

Données et définitions

Le portail Gouvernement ouvert du gouvernement du Canada fournit des données sur le nombre de titulaires de permis selon l'année d'entrée en vigueur et en date du 31 décembre de chaque année¹¹. Le nombre de titulaires de permis de travail à tout moment au cours d'une année a été tiré du Fichier des résidents non permanents, qui contient des renseignements sur tous les résidents temporaires qui ont reçu un permis temporaire (à l'exclusion des permis de visiteur) pour entrer au Canada depuis 1980. Le nombre de résidents temporaires en emploi figurant dans le tableau 2 a été obtenu à partir du couplage des données du Fichier des résidents non permanents avec les données du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, qui contient des données individuelles tirées des fichiers de données fiscales T1 et T4 et a été mis à jour jusqu'à 2020.

Le présent article fait le dénombrement de chaque résident étranger temporaire seulement une fois par année civile. Pour déterminer le type de permis annuel des titulaires de plusieurs types de permis pendant une année, la présente analyse accorde la priorité aux permis obtenus dans le cadre du PTET, suivis des permis aux fins de travail obtenus dans le cadre du PMI, puis des permis aux fins d'études obtenus dans le cadre du PMI, des permis aux fins de circonstances d'ordre humanitaire obtenus dans le cadre du PMI, des permis aux fins de résidence permanente obtenus dans le cadre du PMI, des permis d'études et des permis à d'autres fins.

Bibliographie

Crossman, C., Y. Choi et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études », *Rapports économiques et sociaux*, vol. 1, n° 11, p. 1 à 12, <https://doi.org/10.25318/36280001202101100001-fra>.

Gouvernement du Canada. s.d. *Renseignements généraux : travailler sans permis – Programme de mobilité internationale*, Canada.ca (site consulté le 28 mars 2023).

Kachulis, E., et M. Perez-Leclerc. 2020. *Les travailleurs étrangers temporaires au Canada*, Bibliothèque du Parlement, publication n° 2019-36-F, https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201936E? (site consulté le 18 mars 2023).

Lu, Y. 2020. « Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les industries au Canada », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00028-fra.htm>.

Lu, Y., et F. Hou. 2019. « Travailleurs étrangers temporaires au sein de la population active du Canada : permis de travail ouverts et permis liés à un employeur donné », *Aperçus économiques*, n° 102, Statistique Canada.

11. https://recherche.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?_organization_limit=0&organization=cic&owner_org=cic&page=1&sort=date%20_modified+desc.